

Compte rendu de séance Séance du 12 octobre 2021

L'an 2021 le 12 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des associations, sous la présidence de MORETTI Jean Marc, Maire.

Présents : M. MORETTI Jean Marc, Maire, Mesdames BEAUPRÉ France, BEULAY Michelle, MAUPETIT Emilie, MAGOT Julie, MEUBLAT-GIRARDIN Cécile, MOREIRA Claire, Messieurs DESCLOUX Bastien, POTIEZ Michel, SOLLIER Etienne.

DIDÉ Charlène a donné procuration à SOLLIER Etienne
GEST François-Michel a donné procuration à MEUBLAT-GIRARDIN Cécile
GÉNOT Cyril a donné procuration à MORETTI Jean Marc
Excusés : CHANDIVERT Laurent et TOURNOIS Martine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 05/10/2021

Date d'affichage : 05/10/2021

A été nommé secrétaire : DESCLOUX Bastien

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 13 septembre 2021.

1) RENOUELEMENT CONTRAT SEGILOG

Ségilog est le prestataire de la commune qui met à disposition l'ensemble des logiciels utiles à la réalisation des tâches spécifiques comme la gestion du cimetière, la facturation, la paie, la comptabilité.

Le renouvellement du contrat comprend :

- le droit d'utilisation des logiciels = 2 457 € /an
- l'accès à la hotline et la mise à disposition d'un formateur de l'entreprise qui vient sur demande = 273 €/an
- La durée du contrat est de trois ans.

Le maire propose aux membres présents de procéder au renouvellement du contrat avec Ségilog. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des voix accepte cette proposition.

2) TAUX TAXE D'AMENAGEMENT

Le maire expose,

Depuis de nombreuses années, la commune a instauré une taxe d'aménagement au taux de 2%.

Il donne lecture des autres taxes appliqués lors d'un dépôt de permis de construire à savoir la taxe départementale de 2.5% et la taxe archéologique de 0.5%.

Il propose d'augmenter ce taux en le passant à 3%.

Il explique ce que représentera l'augmentation sur une base de 150 m2 construit.

Une discussion s'engage sur le bien-fondé de cette proposition. Certains conseillers municipaux proposent une augmentation plus forte et d'autres estiment que 3% est un taux suffisant.

Le maire rappelle que plusieurs terrains restent constructibles jusqu'à approbation du prochain PLUI et que le montant qui sera perçu par la commune servira à prendre en charge les aménagements indispensables à ces nouvelles constructions.

L'ensemble des élus présents après en avoir délibéré décide à la majorité des voix soit 13 voix pour, de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3%.

Le maire indique que ce taux sera applicable au 1^{er} janvier 2022.

3) AFFAIRES DIVERSES

- Le maire indique qu'une association ne peut charger le personnel communal de la distribution aux parents d'information la concernant. Il faut en premier lieu que l'association s'adresse au secrétariat de mairie si elle ne peut pas elle-même distribuer les informations qu'elle souhaite diffuser.
- Dégradation : le maire indique que des crayons servant à sécuriser le parcours des enfants des écoles ont été déplacés ou subtilisés.
- Il indique également que la chaîne installée salle associative pour éviter que des véhicules ne stationnent et ne dégradent la place des associations, a été à plusieurs reprises sectionnée et que cette fois-ci elle a été déposée devant la boîte aux lettres de la mairie. Claire Moreira propose de déposer une main courante en gendarmerie.
- Le maire rappelle l'initiative d'une habitante de Villesecron qui avait posé et décoré un sapin de Noël dans la rue, visible de tous en toute sécurité. Le maire propose de fournir un sapin à chaque hameau afin d'apporter une illumination supplémentaire pour Noël. Il charge Michel Potiez de communiquer auprès des habitants pour qu'eux-mêmes décorent le sapin de leur hameau. Certains conseillers municipaux donnent l'exemple de communes où les enfants avec leurs parents confectionnent des décorations qu'ils accrochent ensuite

sur des sapins fournis par les mairies. Ceci permet aux habitants de se réunir pour un projet commun.

- Le maire indique que le repas des aînés aura lieu dimanche prochain. Il sera servi par les conseillers municipaux présents.
- Claire demande s'il existe un lexique qui reprend la signification des rues de la Commune. Le maire va se renseigner auprès d'un habitant féru de l'histoire de la commune.

Le maire donne la parole aux membres présents :

Etienne Sollier :

- La commission voirie s'est réunie pour évoquer la pose de plateaux. Les lieux choisis sont rue des Noizeaux, à l'entrée de Villesecron et Villerogneux. Jarjay quant à lui a déjà été évoqué lors du dernier conseil municipal et sera réalisé début novembre.

Les membres présents autorisent Etienne Sollier à poursuivre l'estimation de ces travaux.

- Travaux de la Fibre

Etienne Sollier s'est renseigné auprès d'Orange pour savoir pourquoi certaines habitations ne sont pas raccordables. Il s'agit des habitations nécessitant un raccordement sur poteau.

Malheureusement la société Orange a coupé les crédits pour l'année 2021 et repousse les travaux à 2022.

Etienne Sollier précise que toutes les personnes non raccordées pourront écrire dès le 1^{er} janvier 2022 à Orange pour demander leur raccordement. Orange aura alors 6 mois maximum pour les raccorder.

Le maire et Etienne Sollier déplorent cette situation mais précisent que le déploiement de la Fibre ne dépend que de la société Orange.

- Les boulevards : la sécurisation des fils nus des boulevards n'est pas terminée. La société Orange doit déposer les anciens poteaux ciments puis se raccorder sur les mâts d'éclairage ou en sous-sol.

Michel Potiez

La commission communication s'est réunie pour évoquer la mise en place d'un livret d'accueil regroupant info pratiques et histoires de la commune. L'ensemble du conseil municipal propose que ce livret soit distribué à toute la population et pas seulement aux nouveaux arrivants.

Cécile Meublat-Girardin indique que la prochaine réunion du conseil d'école aura lieu mardi prochain.

Emilie Maupetit s'est rendue à la commission culture et sport d'Agglopolys et dresse un bilan.

En raison de l'épidémie de la Covid 19, la fréquentation des piscines a baissé de 50% par rapport à 2019.

La saison touristique elle n'a pas été trop touchée et les professionnels ne sont pas inquiets pour 2022 mais ils évoquent les grosses difficultés pour recruter du personnel.

Emilie Maupetit évoque le projet "un passé pour un présent, les Arts de l'Islam". Ce projet national vise à faire connaître les Arts de l'Islam. Cette exposition initiée par le musée du Louvre est présente dans 18 villes de France.

Une inauguration est prévue le 20 novembre prochain à la Bibliothèque de l'Abbé Grégoire de Blois.

Claire Moreira fait un résumé du Comité du Syndicat du Pays des Châteaux.

Une enquête a été menée sur le que mangez-vous mais les réponses (3 000 personnes) sont insuffisantes sur le département pour être représentatives.

Plusieurs études vont être menées : sur un programme autour de l'alimentation, sur les déplacements au quotidien avec pour objectif de valoriser les trajets en vélo électrique.

Le maire indique que les vélos électriques utilisant les mêmes voies que les piétons représentent parfois un danger pour ces derniers.

Séance levée à 21h45

Le Maire
Jean Marc MORETTI



Le secrétaire de séance
Bastien DESCLOUX